VILLE DE RIQUEWIHR

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIQUEWIHR DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019

Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire

<u>Présents</u>: MM. Daniel KLACK, Maire, Mrs Vincent SCHERRER Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints

MM Daniel BRECHBUHLER, Thierry RENTZ, Mmes Anne ELTZER, Marie Lucie FREGUIN, Brigitte HAAS, Valérie HORN, Sylvie STRIBY

Absent non excusé: Mr Jean Claude GASS,

<u>Absentes excusées</u>: Mme Sophie FRITSCH adjointe donne procuration à Valérie HORN, Christine DEMESSE donne procuration à Monsieur Daniel KLACK, Christine VOIRIN, Sandrine MISCHLER,

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès verbal de la séance du 5 novembre 2019
- 2. Communications
 - a. Remerciements
 - b. Information diverses
 - c. Divers
- 3. Autorisation de signature de deux conventions Rosace Déploiement installation d'armoires optiques
- 4. Attribution du marché de travaux Rue de la Couronne Rue Héderich- Rue de Dinzheim
- 5. Plan de financement 2ème tranche de vidéosurveillance demande de DETR
- 6. Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité adjoint technique à TC
- 7. Projet de fusion des clubs de tennis du secteur de Ribeauvillé
- 8. Divers

La séance est ouverte à 18h30

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2019

Le maire reprend rapidement les différents points évoqués lors de la séance précédente notamment l'organisation de la circulation du marché de Noël. Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 05 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS

a. Remerciements

Un certain nombre de remerciements sont parvenus en mairie concernant des vœux d'anniversaire et des attributions de subvention.

b. Informations diverses

Le cahier des charges concernant l'opération d'aménagement de la friche Dopff et Irion est en cours de finition.

Il est donné rapidement information des points travaillés en commission technique du 27 novembre dernier.

c. Divers

Pendant la durée de la période préélectorale, toute liste déclarée pourra disposer sans limitation et selon les disponibilités, de la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour l'organisation de réunion publique.

3.AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS ROSACE DEPLOIEMENT — INSTALLATION D'ARMOIRES OPTIQUES

La Région Grand Est a attribué le contrat de concessions de fibre optique sur le territoire d'Alsace à la société ROSACE à qui il appartient de conduire les études, de réaliser les travaux, de mettre l'infrastructure à la disposition des opérateurs, d'en assurer l'exploitation maintenance et d'apporter une partie du financement.

Il revient à chaque commune d'accepter une convention de servitude sur le domaine privé communal pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique en l'occurrence à Riquewihr, il y a nécessité d'en installer deux.

Les conventions proposées ont pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la ville de Riquewihr pour installer deux SRO sur le domaine privé de la commune, à savoir rue de la piscine en face du N°2 et rue de la première Armée au pied de l'escalier de l'école maternelle. Elle sera conclue pour toute la durée d'exploitation des équipements, ou jusqu'à leurs enlèvements par ROSACE. La convention est conclue à titre gratuit.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d'accepter les termes de cette convention, **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acceptation de cette convention.

4. <u>ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX – RUE DE LA COURONNE – RUE</u> HEDERICH- RUE DE DINZHEIM

Suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux de réfection des AEP rue de la Couronne, rue Hederich et rue de Dinzheim, les travaux ont été attribués à l'entreprise selon les montants ci-dessous :

Marché de base :

228 268.75 € ht soit

273 922.50 € ttc

Marché avec option 01:

8 960 € ht soit

10 752 € ttc

Total (base + option):

237 228.75 € ht soit

284 674.50 € ttc

Ces travaux constituent une phase importante du programme de renouvellement des réseaux AEP entrepris depuis plusieurs années. A l'issue de ces travaux, une grande partie des réseaux souterrains AEP des rues du centre-ville aura été rénovée. Le conseil municipal **ACCEPTE** la conclusion de ce marché et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acceptation de cette offre.

5. PLAN DE FINANCEMENT - 2EME TRANCHE DE VIDEOSURVEILLANCE — DEMANDE DE DETR

Pour rappel, le dossier de demande de subvention relatif à la première tranche de vidéosurveillance a été accepté par les services de l'Etat pour une participation à hauteur de 40 % de 150 960 €, soit 60 384 € au titre de la DETR 2019. La demande de versement est actuellement en cours d'élaboration, les travaux étant fraîchement terminés.

Une 2^{ème} tranche sera mise en œuvre afin d'étendre le réseau de vidéosurveillance qui s'est déjà révélé fort efficace.

Dans ce contexte, un nouveau dossier de demande auprès des services de l'Etat peut être déposé au titre de la DETR 2020 pour la 2^{ème} tranche de travaux. C'est pourquoi,

il est proposé de constituer un dossier de demande à déposer en Préfecture selon le plan de financement suivant :

En dépense :

Assistance à maître d'ouvrage : 6 900 € HT

Travaux d'installation création CSU et pose de 17 caméras : 126 268.12 € HT

Panneaux de signalétique : 1 200 € HT

Frais financiers divers 1 500 € HT

Soit 135 868.12 € HT

163 041.74 **CTTC**

En recettes:

DETR (demande de 40%)

Financement ville et récupération TVA

Soit

54 347.24 €

108 694.50 €

163 041.74€TTC

En conséquence, LE CONSEIL à l'unanimité, après en avoir délibéré **PREND ACTE** de ce plan de financement et **CONFIRME** sa décision de présenter le dossier au titre de la DETR de l'exercice 2020, **AUTORISE** Mr le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE — ADJOINT TECHNIQUE A TC

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 2° de l'article 3 ;

Vule budget de la collectivité territoriale

Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs ;

Considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel saisonnier ;

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 35h (soit 35/35èmes) pour

faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au niveau des services techniques;

Après avoir délibéré, **DÉCIDE** la création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité –adjoint technique à TC - à inscrire au plan des effectifs de la Ville de RIQUEWIHR **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à leur mise en place

7. PROJET DE FUSION DES CLUBS DE TENNIS DU SECTEUR DE RIBEAUVILLE

La pratique du Tennis étant en régression dans notre secteur, il a été envisagé sur proposition du club de tennis de Bergheim, de réaliser un nouveau complexe regroupant 6 clubs existants sur l'emplacement de la Société Cordon. Le Conseil municipal ayant refusé ce projet par délibération du 11 juillet 2019, une nouvelle proposition a été effectuée.

Sur proposition de la commune de Bennwihr, un projet a été présenté. Celui-ci prévoit la création de deux clubs au Nord et au Sud de la CCPR.

Le club Nord regrouperait les communes de Ribeauvillé, Guémar, Bergheim, Saint Hippolyte, Ostheim.

Le club Sud qui regrouperait les communes de Zellenberg, Riquewihr, Beblenheim, Mittelwihr et Bennwihr.

Ce regroupement impliquerait la création de deux terrains couverts pour un montant global de 800 0000euros. L'installation de bulles se ferait sur deux courts contigus à Riquewihr et deux courts contigus à Ribeauvillé.

Les communes de Beblenheim et Mittelwihr se sont déjà prononcées en faveur de ce projet et Ribeauvillé en avril dernier a proposé une réunion d'information commune qui n'est pas fixée à ce jour

Le conseil municipal, qui n'est pas opposé à la mutualisation, est amené à se prononcer sur ce projet qui permettrait de limiter les coûts tout en permettant un accès facilité à l'ensemble des habitants du territoire.

En conséquence, le Conseil municipal moins une abstention, après délibération **DECIDE** de donner un accord de principe pour soutenir cette fusion des clubs mais uniquement sur la base de la présentation d'un projet de club tant technique que financier qui sera à approuver par l'ensemble des partenaires.

8. DIVER\$

Il sera organisé prochainement l'attribution de nouveaux baux concernant des vignes communales restituées par un locataire cessant son activité.

Pour mémoire, les séances du conseil municipal 2020 sont fixées les 30 janvier 2020 à 19h00 et le 3 mars 2020 à 18h30. Les commissions des finances sont fixées au 18 février 2020 à 18h00 et 25 février 2020 à 18h00

La séance est clôturée à 20h00

- 1. Approbation du procès verbal de la séance du 5 novembre 2019
- 2. Communications
- a. Remerciements
- b. Information diverses
- c. Divers
- 3. Autorisation de signature de deux conventions Rosace Déploiement installation d'armoires optiques
- 4. Attribution du marché de travaux Rue de la Couronne Rue Héderich- Rue de Dinzheim
- 5. Plan de financement 2ème tranche de vidéosurveillance demande de DETR
- 6. Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité adjoint technique à TC
- 7. Projet de fusion des clubs de tennis du secteur de Ribeauvillé
- 8. Divers

Compte rendu de la séance du 10 décembre 2019

Suivent les signatures des conseillers municipaux présents :

NI at museum and	O. alibá	Signature	Procuration
Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
KLACK Daniel	Maire		
SCHERRER Vincent	1 ^{er} Adjoint		
SCHERRER VINCENT	Adjoint		
FRITSCH Sophie	2 ^{ème}	Absente excusée	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Adjointe	procuration à Valérie HORN	
VOIRIN Christine	3 ^{ème} Adjointe	Absente excusée	
BUTTIGHOFFER	4 ^{ème} Adjoint		
Jean Claude			
GASS Jean Claude	Conseiller	Absent non excusé	
	municipal		
BRECHBUHLER	Conseiller		
Daniel	municipal		
HAAS Brigitte	Conseillère		
	municipale		
HORN Valérie	Conseillère		
	municipale		
DEMESSE	Conseiller	Absent excusée	
Christine	municipal	procuration à Daniel KLACK	
FREGUIN Marie	Conseillère		
Lucie	municipale		
RENTZ Thierry	Conseiller		
	municipal		
ELTZER Anne	Conseillère		
	municipale		

LAUG-MISCHLER Sandrine	Conseillère municipale	Absente excusée	
STRIBY Sylvie	Conseillère		
	municipale		

Procès verbal certifié exécutoire pour ses pages N°112 à N°118, compte tenu de sa notification aux services préfectoraux le 17 décembre 2019. Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour

> Daniel KLACK, Maire de Riquewihr

